

## RÈGLEMENT CONCOURS - RÉGION ÎLE DE MONTRÉAL

### *Concours Dévoile ton plein air*

#### 1. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1.1 Le concours, volet régional - Montréal est ouvert à toute organisation œuvrant dans le domaine du loisir, du sport et du plein air et dont les actions se déroulent sur l'île de Montréal.

L'organisation peut proposer une photo pour le concours en remplissant le [formulaire de dépôt photo](#).

- 1.2 Les employés et les administrateurs de Sport et Loisir de l'île de Montréal sont exclus de ce concours
- 1.3 Le concours est ouvert pour l'inscription à partir du vendredi, 12 juin 2020, à 12 h 01 jusqu'au dimanche 19 juillet 2020, à 23 h 59.

#### 2. COMMENT PARTICIPER

- 2.1 Aucun achat n'est requis.

- 2.2 Pour participer, il suffit de respecter les critères d'admissibilité énoncés ci-haut pendant la durée du concours et de compléter les trois étapes suivantes :

- Prendre connaissance des thèmes à illustrer sur [la page du concours](#).
- Télécharger la photo illustrative et remplir le formulaire Google Form ou le responsable du projet Thibaut Hugueny à [thugueny@sportloisirmontreal.ca](mailto:thugueny@sportloisirmontreal.ca) (objet du courriel : Dévoile ton plein air)

- 2.3 Participation multiple : Les organisations peuvent proposer jusqu'à trois photos par formulaire et soumettre autant de formulaire qu'elles le désirent.  
Il est important de noter que chaque photo sera considérée pour le prix de participation.

### 3. PRIX DE PARTICIPATION

3.1 **Une (1) participation gratuite à l'une des formations** données par SLIM à l'automne 2020 ou **une (1) conférence** dans l'un des différents secteurs d'intervention de SLIM.  
Tirage au sort le 20 juillet 2020.

**Valeur totale du prix : 100\$**

*\* La programmation de formation et de conférence est en cours d'élaboration. L'organisation tirée au sort sera informée en priorité de la programmation.*

3.2 L'organisation tirée au sort fera également l'objet de :

- Une mention dans l'infolettre bi-mensuelle de SLIM
- Une publication sur les pages Facebook et Instagram de SLIM
- Une nouvelle sur le site internet de SLIM

### 4. EXCLUSIONS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

4.1 Les prix ne sont pas monnayables, ni remboursables. Les prix sont transférables à une autre organisation, sauf dans les cas d'exclusion énoncés plus haut.  
La valeur des prix est basée sur les prix en vigueur en 2020 ou en 2021.

4.2 Les organisateurs ne peuvent assumer aucune responsabilité pour les réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès suite à l'utilisation, le transport, le rangement ou de toute autre manière liée aux prix.

4.3 Aucune compensation ne sera proposée dans le cas où les prix doivent être annulés pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, telles que les conditions météorologiques ou la situation sanitaire actuelle en lien avec le Covid-19.

4.4 Les organisations qui participent à ce concours consentent à ce que SLIM utilise leur nom, photographies, images et toute déclaration relative au concours à des fins promotionnelles, sans rémunération ni compensation supplémentaire.

Le nom de l'organisation tirée au sort sera publié aux endroits suivants :

- sur le site internet de [Sport et Loisir de l'île de Montréal](#)
- sur la page Facebook de SLIM et sur la page Facebook de la JNSAP

Les annonces publiques se feront aux moments choisis par SLIM.

### 5. TIRAGE ET ATTRIBUTION DES PRIX

5.1 Le prix sera attribué par tirage au sort le 20 juillet 2020.

5.3 Avant qu'une organisation participante soit déclarée gagnante du prix lors du tirage, elle sera jointe par courriel le jour même par les organisateurs du concours. Le courriel



de confirmation, dans lequel se retrouveront les consignes d'utilisation du prix, sera également transmis dans les 48 heures suivant la date du tirage.

- 5.4 En cas de refus d'un gagnant de recevoir son prix, les organisateurs du concours seront libérés de toute obligation relativement à la remise du prix et pourront procéder, à leur discrétion, à un nouveau tirage.

